

511369-2026 - Wettbewerb

Frankreich – Straßenreinigung und Straßenkehrdienste – Nettoiement de la voirie et des espaces publics pour les besoins du groupement de commandes constitué entre la Commune de Rueil-Malmaison et l'EPT POLD.

OJ S 140/2026 23/07/2026

Auftrags- oder Konzessionsbekanntmachung – Standardregelung
Dienstleistungen

1. Beschaffer

1.1. Beschaffer

Offizielle Bezeichnung: Commune de Rueil-Malmaison

E-Mail: marches.publics@mairie-rueilmalmaison.fr

Rechtsform des Erwerbers: Lokale Gebietskörperschaft

Tätigkeit des öffentlichen Auftraggebers: Allgemeine öffentliche Verwaltung

1.1. Beschaffer

Offizielle Bezeichnung: EPT PARIS OUEST LA DEFENSE

E-Mail: marches.publics@mairierueilmalmaison.fr

Rechtsform des Erwerbers: Lokale Gebietskörperschaft

Tätigkeit des öffentlichen Auftraggebers: Allgemeine öffentliche Verwaltung

2. Verfahren

2.1. Verfahren

Titel: Nettoiement de la voirie et des espaces publics pour les besoins du groupement de commandes constitué entre la Commune de Rueil-Malmaison et l'EPT POLD.

Beschreibung: Le contrat a pour objet le nettoiement de la voirie et des espaces publics pour les besoins du groupement de commandes constitué entre la Commune de Rueil-Malmaison et l'EPT POLD.

Kennung des Verfahrens: a7ae74f1-477f-45bc-b2fd-654ac2df60e7

Interne Kennung: 26014_NETTOIEMENT_VOIRIES_EP

Verfahrensart: Offenes Verfahren

Das Verfahren wird beschleunigt: nein

2.1.1. Zweck

Art des Auftrags: Dienstleistungen

Haupteinstufung (cpv): 90610000 Straßenreinigung und Straßenkehrdienste

Zusätzliche Einstufung (cpv): 90511100 Einsammeln von kommunalem Müll, 90600000

Reinigung und Sanierung des städtischen und ländlichen Raumes, und zugehörige Dienstleistungen

2.1.2. Erfüllungsort

Stadt: Rueil-malmaison cedex

Postleitzahl: 92501

Land, Gliederung (NUTS): Hauts-de-Seine (FR105)

Land: Frankreich

2.1.4. Allgemeine Informationen

Zusätzliche Informationen: Il s'agit d'un marché de service, passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-2 et R.2124-2 du code de la Commande publique. Il est passé en groupement de commande constitué entre la commune de Rueil-Malmaison et l'EPT Paris Ouest La Défense. La Commune de Rueil-Malmaison assure les prestations de nettoyage courant de la voirie et des espaces publics. L'établissement public territorial POLD assure, pour sa part, les prestations relatives à la gestion des corbeilles de rue ainsi que celles relatives au traitement et à l'enlèvement des dépôts sauvages. Le titulaire est tenu d'assurer l'exécution de l'ensemble de ces prestations dans une logique d'unité fonctionnelle et de continuité du service tout en permettant une identification claire et précise des 2 prestations afin de garantir une facturation au réel de chacun des périmètres.

COMPOSITION DU DCE: Le dossier de consultation comprend : le règlement de la consultation (RC), Le cadre servant à l'analyse des offres (CSAO)(non contractuel) comprenant : un onglet : prix forfaitaires pour les prestations récurrentes ; un onglet : prix unitaires pour la partie à bon de commande ; et un onglet montant total estimatif du marché servant à la comparaison financière des offres; le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes, l'Acte d'Engagement, à remplir par le soumissionnaire ainsi que ces annexes : le bordereau des prix unitaires (BPU), et la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) à remplir par le soumissionnaire. MODIFICATION DU DCE : La personne publique se réserve le droit d'apporter au plus tard six (6) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date. Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leur demande écrite éventuelle, via le profil d'acheteur dont l'adresse est mentionnée à l'article 2.2 du présent règlement de consultation. Seules les demandes adressées jusqu'à 8 jours avant la date limite de réception des offres feront l'objet d'une réponse de la part du pouvoir adjudicateur. Une réponse sera adressée au plus tard 6 jours avant la date fixée pour la réception des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier. Les candidats sont réputés tenir compte des réponses du pouvoir adjudicateur dans leur offre. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE : art.3.1 du RC, COMPOSITION DU DOSSIER D'OFFRE : art. 4.1 du RC, REMISE DES PLIS : art. 5.1 du RC, PIÈCE A FOURNIR PAR L'ATTRIBUTAIRE PRESENTI : art. 4.4 du RC. AVANCE: art.10.1 du CCAP, ACCOMPTE-FACTURATION: art.10.2, MODALITÉS DE FINANCEMENT: art.10.8 du CCAP.

Rechtsgrundlage:

Richtlinie 2014/24/EU

2.1.6. Ausschlussgründe

Quellen der Ausschlussgründe: Auftragsunterlagen

5. Los

5.1. Los: LOT-0001

Titel: Nettoyement de la voirie et des espaces publics pour les besoins du groupement de commandes constitué entre la Commune de Rueil-Malmaison et l'EPT POLD.

Beschreibung: Le contrat a pour objet le nettoyage de la voirie et des espaces publics pour les besoins du groupement de commandes constitué entre la Commune de Rueil-Malmaison et l'EPT POLD.

5.1.1. Zweck

Art des Auftrags: Dienstleistungen

Haupteinstufung (cpv): 90610000 Straßenreinigung und Straßenkehrdienste

Zusätzliche Einstufung (cpv): 90511100 Einsammeln von kommunalem Müll, 90600000

Reinigung und Sanierung des städtischen und ländlichen Raumes, und zugehörige

Dienstleistungen

5.1.2. Erfüllungsort

Stadt: Rueil-Malmaison cedex

Postleitzahl: 92501

Land, Gliederung (NUTS): Hauts-de-Seine (FR105)

Land: Frankreich

5.1.3. Geschätzte Dauer

Laufzeit: 84 Monate

5.1.6. Allgemeine Informationen

Vorbehaltene Teilnahme:

Teilnahme ist nicht vorbehalten.

Auftragsvergabeprojekt nicht aus EU-Mitteln finanziert

Die Beschaffung fällt unter das Übereinkommen über das öffentliche Beschaffungswesen: ja

Diese Auftragsvergabe ist auch für kleine und mittlere Unternehmen (KMU) geeignet: ja

Zusätzliche Informationen: Le Cahier des Clauses Administratives Générales (C.C.A.G) de référence est le C.C.A.G applicable aux marchés publics de fournitures courantes et de services, issu de l'arrêté du 30 mars 2021 (JO du 1er avril 2021), modifié par l'arrêté du 30 septembre 2021. Le contrat sera conclu pour une durée ferme de 7 ans. Le démarrage effectif des prestations est fixé au 1er janvier 2027. Les prestations objets du présent marché (ci-après « le Marché ») se répartissent en deux catégories : les prestations récurrentes rémunérées sur la base d'un prix global et forfaitaire annuel (partie « marché ordinaire ») ; les prestations accessoires sur bons de commande : prestations ponctuelles, occasionnelles ou complémentaires rémunérée sur la base de prix unitaires après l'émission de bons de commande (partie « accord-cadre » du marché, sans montant minimum de commande et avec un montant maximum de commande de 180 000 € H.T. sur la durée totale du marché). Il n'est pas prévu de montant minimum dans le marché. Le contrat est composé par ailleurs de deux tranches optionnelles relatives au renforcement des moyens humains pour le balayage manuel (tranche optionnelle n°1) et à la gestion autonome des flux de déchets (tranche optionnelle n°2). Ces tranches seront affermies ou non par décision du pouvoir adjudicateurs conformément aux dispositions du CCAP.

5.1.9. Eignungskriterien

Quellen der Eignungskriterien: Auftragsunterlagen

5.1.10. Zuschlagskriterien

Kriterium:

Art: Qualität

Bezeichnung: Critère 1 - Valeur technique

Beschreibung: CF. article 4.2 du RC, Critère 1 - Valeur technique (pourcentage, valeur exacte)

: 50, évaluée au regard du mémoire technique à travers les sous-critères suivants : - Sous-critères: "1) Qualité de mise en œuvre des prestations forfaitaires, Appréciée au regard : de la compréhension du périmètre et des contraintes du territoire (sectorisation, zones sensibles,

écoquartier, axes structurants, marchés, établissements scolaires, etc.) ; de la cohérence de l'organisation proposée (nombre de services, répartition par secteurs, plages horaires matin /après-midi, continuité de service) ; de la définition des circuits de nettoyage (clarté, lisibilité, prise en compte des contraintes de circulation et des travaux tramway) ; de la capacité à adapter les prestations aux variations saisonnières (feuilles mortes, fréquentation, événements)." valant pour 10% de la note finale - "2) Qualité de la gestion des événements, aléas et dysfonctionnements, appréciée au regard : de l'organisation de la permanence et de l'astreinte (weekend, horaires étendus, équipe matin/après-midi); des procédures de gestion des anomalies et signalements (dont QR code corbeilles, délais d'intervention < 2h, priorisation hors plage horaire) ; de la capacité à assurer une réactivité forte (interventions urgentes, dépôts sauvages, accidents, événements climatiques) ; des dispositifs d'autocontrôle terrain et de remontée d'information ; de la mobilisation d'une équipe d'intervention d'urgence dédiée et structurée." valant pour 6% de la note finale - "3) Qualité des moyens en matière d'hygiène, sécurité et conditions de travail, appréciée au regard : des mesures mises en œuvre pour garantir la sécurité des agents en milieu urbain dense et en coactivité (travaux, circulation, nuit) ; de la qualité et de l'adaptation des EPI et équipements collectifs ; des procédures liées aux situations à risque (verglas, accidents, pollution, manutention déchets dangereux) ; de la prise en compte des enjeux de pénibilité et d'ergonomie des postes." valant pour 5% de la note finale - "4) Rigueur et pertinence des modes opératoires, appréciée au regard : de la précision des méthodes d'intervention pour chaque prestation : balayage manuel, mécanisé, lavage, corbeilles, dépôts sauvages, graffitis, feuilles mortes, déjections canines, collecte des cendriers, vidage des corbeilles de rue et des dépôts sauvages, nettoyage des cours d'école, décapage annuel, équipe d'intervention d'urgence ; de l'articulation entre prestations (balayage, collecte, lavage) pour garantir la cohérence globale du nettoyage ; de la capacité à atteindre les objectifs de propreté (indice < 3,5) ; de la prise en compte des contraintes spécifiques (zones sensibles, marchés, tramway, événements)." valant pour 5% de la note finale - "5) Pertinence des moyens numériques, de suivi et de traçabilité, appréciée au regard : des outils de géolocalisation des équipes et des véhicules ; de la mise en place d'un système de suivi en temps réel des prestations et des anomalies (QR code, application usagers, reporting) ; de la qualité des interfaces mises à disposition du pouvoir adjudicateur (tableaux de bord, indicateurs, export de données) ; de la capacité à produire des reportings fiables, réguliers et exploitables (hebdomadaires, mensuels, annuels)." valant pour 5% de la note finale - "6) Pertinence des moyens matériels, appréciée au regard : du dimensionnement du parc matériel au regard des exigences du marché ; de la présence de matériels de réserve garantissant la continuité de service ; de l'adéquation aux contraintes locales (gabarits, zones piétonnes, voies étroites) ; de l'organisation logistique (stations, garage, ravitaillement, centre de transfert le cas échéant)." valant pour 4% de la note finale - "7) Qualité et performance des moyens mécanisés, appréciée au regard : de l'adaptation des matériels aux types de prestations (balayage, lavage, décapage etc.) ; de leur performance environnementale (motorisation, nuisances sonores, consommation d'eau) ; de leur capacité à intervenir dans un contexte urbain contraint (tramway, coactivité chantier) ; de la qualité et lisibilité de leur habillage (communication, identification)." valant pour 4% de la note finale - "8) Organisation de la maintenance et de la disponibilité des équipements, appréciée au regard : des procédures de maintenance préventive et corrective ; des délais d'intervention en cas de panne ; de la capacité à garantir la continuité du service sans dégradation des prestations." valant pour 2% de la note finale - "9) Pertinence des moyens humains et organisation managériale, appréciée au regard : du dimensionnement des effectifs (adéquation aux fréquences et aux secteurs) ; • de l'organisation des équipes (matin / après-midi / weekend) ; de la présence d'un encadrement opérationnel structuré (chef d'équipe, responsable dédié, disponibilité

permanente) ; de la gestion des remplacements et de la continuité en cas d'absence ; de la capacité à gérer des dispositifs renforcés (Tranche Optionnelle n°1, événements, feuilles mortes)." valant pour 5% de la note finale - "10) Qualité de la politique de formation et d'amélioration continue, appréciée au regard : des dispositifs de formation initiale et continue (techniques de nettoyage, sécurité, relation usagers) ; de la formation aux outils numériques et aux nouveaux équipements ; de la capacité à intégrer des innovations techniques et organisationnelles ; des démarches d'amélioration continue du service (retours d'expérience, optimisation des circuits, performance environnementale)" valant pour 4% de la note finale
Kategorie des Gewicht-Zuschlagskriteriums: Gewichtung (Prozentanteil, genau)

Zuschlagskriterium — Zahl: 50

Kriterium:

Art: Preis

Bezeichnung: Critère 2 - Prix des prestations

Beschreibung: CF. article 4.2 du RC, critère 2 - Prix des prestations (pourcentage, valeur exacte) : 40, apprécié au regard du montant total de l'acte d'engagement (montant global et forfaitaire des prestations régulières) indiqué dans l'acte d'engagement et du montant total du détail quantitatif estimatif

Kategorie des Gewicht-Zuschlagskriteriums: Gewichtung (Prozentanteil, genau)

Zuschlagskriterium — Zahl: 40

Kriterium:

Art: Qualität

Bezeichnung: Critère 3 - Démarches environnementale

Beschreibung: CF. article 4.2 du RC, critère 3 : Démarche environnementale (pourcentage, valeur exacte) : 5, appréciée au regard des deux sous-critères ci-après : - Sous-critères: "1)

Performances environnementales des véhicules et matériels, appréciée au regard : du niveau d'émissions du parc roulant (motorisations type EURO 6 a minima, Crit'Air 1, solutions électriques ou hybrides) ; de la capacité à réduire les nuisances sonores, notamment en zones sensibles ou en horaires contraints ; de la part de véhicules à faible ou très faible émission et des engagements d'évolution du parc en cours de marché (verdissement progressif) ; de l'adaptation du matériel aux contraintes locales (gabarit, limitation des rotations, optimisation des circuits) permettant de réduire les consommations énergétiques ; de la mise en œuvre de solutions innovantes (équipements électriques type aspirateurs urbains, optimisation des tournées, écoconduite)." valant pour 2.5% de la note finale - "2)

Performances environnementales des modes opératoires et gestion des ressources, appréciées au regard : des techniques de nettoyage limitant les consommations d'eau (lavage raisonné, adaptation aux conditions climatiques, respect des restrictions préfectorales) ; des dispositifs de maîtrise et de traitement des eaux de lavage et de prévention des pollutions associées ; du choix de produits respectueux de l'environnement (non toxiques, biodégradables, conformes aux exigences réglementaires) ; de l'organisation mise en œuvre pour favoriser le tri des déchets collectés (biflux, flux spécifiques tels que mégots) et leur orientation vers les filières adaptées ; de la capacité à limiter l'impact environnemental global des prestations (réduction des déplacements, optimisation logistique, recours éventuel à un centre de transfert ou à l'acheminement direct optimisé) ; de la mise en place d'indicateurs de suivi environnemental (consommations, émissions, tonnages, taux de valorisation) et d'une démarche d'amélioration continue." valant pour 2.5% de la note finale

Kategorie des Gewicht-Zuschlagskriteriums: Gewichtung (Prozentanteil, genau)

Zuschlagskriterium — Zahl: 5

Kriterium:

Art: Qualität

Bezeichnung: Critère 4 - Clause d'insertion

Beschreibung: CF. article 4.2 du RC, critère 4 - Clause d'insertion (pourcentage, valeur exacte) 5, appréciée au regard des deux sous-critères suivant : - Sous-critères: "1) Volume et engagement en heures d'insertion, apprécié au regard : du nombre total d'heures d'insertion proposé sur la durée globale du marché, en cohérence avec les volumes minimums fixés au CCAP du caractère réaliste et soutenable de l'engagement au regard des moyens mobilisés et de l'organisation proposée ; de la répartition prévisionnelle des heures dans le temps, permettant d'assurer une montée en charge progressive conforme aux exigences contractuelles ; de la capacité à sécuriser l'atteinte des objectifs afin d'éviter toute application de pénalités en cas de sous-réalisation." valant pour 2% de la note finale - "2) Qualité et robustesse des modalités de mise en œuvre, appréciée au regard : de la diversité des modalités mobilisées, en cohérence avec celles prévues au CCAP (embauche directe, mise à disposition via structures d'insertion, sous-traitance avec entreprise d'insertion) ; de la qualité de l'organisation opérationnelle dédiée à l'insertion (réfèrent insertion identifié, articulation avec l'encadrement, tutorat des publics) ; de l'intégration effective des publics cibles visés par le CCAP (publics éloignés de l'emploi, validation préalable par le dispositif d'accompagnement) ; de la coordination avec le dispositif local (facilitateur), incluant les modalités de suivi, de reporting mensuel et de transmission des justificatifs ; des mesures proposées pour garantir la sécurisation des parcours d'insertion (formation, accompagnement, montée en compétence, pérennisation des emplois) ; de la capacité à assurer un pilotage et un suivi rigoureux de l'action (indicateurs, traçabilité des heures, outils de reporting) ; de la prise en compte des contraintes contractuelles (contrôle, délais de transmission, risques de pénalités, obligation de résultat) et des mesures mises en œuvre pour les maîtriser." valant pour 3% de la note finale

Kategorie des Gewicht-Zuschlagskriteriums: Gewichtung (Prozentanteil, genau)

Zuschlagskriterium — Zahl: 5

5.1.11. **Auftragsunterlagen**

Sprachen, in denen die Auftragsunterlagen offiziell verfügbar sind: Französisch

Internetadresse der Auftragsunterlagen: <https://marches.maximilien.fr/entreprise/consultation/943441?orgAcronyme=d7h>

5.1.12. **Bedingungen für die Auftragsvergabe**

Bedingungen für die Einreichung:

Elektronische Einreichung: Erforderlich

Adresse für die Einreichung: <https://marches.maximilien.fr/entreprise/consultation/943441?orgAcronyme=d7h>

Sprachen, in denen Angebote oder Teilnahmeanträge eingereicht werden können: Französisch

Elektronischer Katalog: Nicht zulässig

Varianten: Nicht zulässig

Frist für den Eingang der Angebote: 04/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Osteuropäische Zeit, Mitteleuropäische Sommerzeit

Dauer, während der das Angebot gültig bleiben muss: 6 Monate

Informationen über die öffentliche Angebotsöffnung:

Eröffnungstermin: 04/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Osteuropäische Zeit, Mitteleuropäische Sommerzeit

Eröffnungstermin — Beschreibung: La date et l'heure d'ouvertures sont données à titre indicatif. L'ouverture des plis n'est pas publique

Auftragsbedingungen:

Die Auftragsausführung muss im Rahmen von Programmen für geschützte

Beschäftigungsverhältnisse erfolgen: Nein

Elektronische Rechnungsstellung: Erforderlich
Aufträge werden elektronisch erteilt: nein
Zahlungen werden elektronisch geleistet: nein

5.1.15. Techniken

Rahmenvereinbarung:

Rahmenvereinbarung ohne erneuten Aufruf zum Wettbewerb

Höchstzahl der Teilnehmer: 1

Begründung der Laufzeit der Rahmenvereinbarung: la durée ferme de sept (7) ans du marché, y compris pour sa part forfaitaire, se justifie par les exigences du C.C.T.P. imposant la mise à disposition de matériels neufs. Cette contrainte implique la réalisation d'investissements significatifs par le titulaire, lesquels nécessitent une durée contractuelle suffisante pour permettre leur amortissement dans des conditions économiques normales. En conséquence, cette durée est de nature à garantir la soutenabilité économique du marché et à permettre l'obtention d'une offre financière cohérente et optimisée.

Informationen über das dynamische Beschaffungssystem:

Kein dynamisches Beschaffungssystem

5.1.16. Weitere Informationen, Schlichtung und Nachprüfung

Schlichtungsstelle: Comité consultatif interrégional de règlement à l'amiable des litiges
Préfecture île de France

Überprüfungsstelle: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Informationen über die Überprüfungsfristen: voir documents de la consultation

Organisation, die zusätzliche Informationen über das Vergabeverfahren bereitstellt: Commune de Rueil-Malmaison

Organisation, die einen Offline-Zugang zu den Vergabeunterlagen bereitstellt: Commune de Rueil-Malmaison

Organisation, die weitere Informationen für die Nachprüfungsverfahren bereitstellt: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Organisation, die Teilnahmeanträge entgegennimmt: Commune de Rueil-Malmaison

Organisation, die Angebote bearbeitet: Commune de Rueil-Malmaison

8. Organisationen

8.1. ORG-0001

Offizielle Bezeichnung: Commune de Rueil-Malmaison

Registrierungsnummer: 21920063100014

Postanschrift: 13 boulevard du maréchal Foch

Stadt: Rueil-malmaison cedex

Postleitzahl: 92501

Land, Gliederung (NUTS): Hauts-de-Seine (FR105)

Land: Frankreich

Kontaktperson: Ibrahima COULIBALY, juriste

E-Mail: marches.publics@mairie-rueilmalmaison.fr

Telefon: 0147325703

Internetadresse: <https://www.villederueil.fr>

Profil des Erwerbers: <https://marches.maximilien.fr/>

Rollen dieser Organisation:

Beschaffer

Organisation, die zusätzliche Informationen über das Vergabeverfahren bereitstellt

Organisation, die einen Offline-Zugang zu den Vergabeunterlagen bereitstellt

Organisation, die Teilnahmeanträge entgegennimmt

Organisation, die Angebote bearbeitet

8.1. ORG-0002

Offizielle Bezeichnung: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Registrierungsnummer: 17950702500015

Postanschrift: 2-4 boulevard de l'Hautil - BP 30322

Stadt: Cergy-pontoise

Postleitzahl: 95027

Land, Gliederung (NUTS): Val-d'Oise (FR108)

Land: Frankreich

Internetadresse: <http://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr/>

Rollen dieser Organisation:

Überprüfungsstelle

Organisation, die weitere Informationen für die Nachprüfungsverfahren bereitstellt

8.1. ORG-0003

Offizielle Bezeichnung: EPT PARIS OUEST LA DEFENSE

Registrierungsnummer: 20005798200015

Postanschrift: 1 place du 27 mars 2002

Stadt: NANTERRE

Postleitzahl: 92000

Land, Gliederung (NUTS): Hauts-de-Seine (FR105)

Land: Frankreich

Kontaktperson: Ibrahima COULIBALY, juriste

E-Mail: marches.publics@mairierueilmalmaison.fr

Telefon: 0147325703

Rollen dieser Organisation:

Beschaffer

8.1. ORG-0004

Offizielle Bezeichnung: Comité consultatif interrégional de règlement à l'amiable des litiges

Préfecture île de France

Registrierungsnummer: 17750000600024

Stadt: Paris cedex

Postleitzahl: 75911

Land, Gliederung (NUTS): Paris (FR101)

Land: Frankreich

E-Mail: ccira@paris-idf.gouv.fr

Telefon: 0130173400

Internetadresse: <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

Rollen dieser Organisation:

Schlichtungsstelle

Informationen zur Bekanntmachung

Kennung/Fassung der Bekanntmachung: f4c6dfec-bfc6-4a8a-ba53-02eeac2db424 - 01

Formulartyp: Wettbewerb

Art der Bekanntmachung: Auftrags- oder Konzessionsbekanntmachung – Standardregelung

Unterart der Bekanntmachung: 16

Datum der Übermittlung der Bekanntmachung: 21/07/2026 15:53:40 (UTC+02:00)
Osteuropäische Zeit, Mitteleuropäische Sommerzeit
Sprachen, in denen diese Bekanntmachung offiziell verfügbar ist: Französisch
Veröffentlichungsnummer der Bekanntmachung: 511369-2026
ABl. S – Nummer der Ausgabe: 140/2026
Datum der Veröffentlichung: 23/07/2026